

Commission Electorale Consulaire

**ELECTION CONSULAIRE 2024**

**COMMUNIQUE**

Conformément à l'article 25 du décret N°2022-076/PR portant régime électoral de la CCI-Togo, et vu l'arrêté N°016/MCACL/CEC du 10 mai 2024 fixant la date des élections consulaires au **dimanche 30 juin 2024**.

Le Président de la Commission Electorale Consulaire porte à la connaissance des opérateurs économiques et particulièrement des candidats qu'il est institué une opération de campagne électorale pour permettre aux candidats de faire connaître leur programme aux électeurs.

La campagne électorale commencera le **samedi 15 juin 2024 à 00 heure** et prendra fin le **vendredi 28 juin 2024 à 23 h 59 mn**.

Les opérations de campagne électorale sont libres et peuvent se dérouler dans les lieux publics sous réserve des formalités administratives à remplir auprès des autorités locales et dans le respect des textes en vigueur et droits des autres citoyens.

Toute opération de campagne électorale est déclarée auprès de la mairie du ressort territorialement compétente au moins quarante-heure (48) heures d'avance.

Tout organisateur d'opérations de campagne électorale s'adresse aux autorités compétentes pour la gestion des questions sécuritaires.

Fait à Lomé, le **10 MAI 2024**

Le Président

  
**Dindangue KOMINTE**  
Président  
Commission Electorale Consulaire